

Compte rendu de la 2ème

Conférence des Communes

27
Septembre
2019

S C O T

Saint-Sauveur-de-Montagut
Salle Le Manouiller

17h

**2ème CONFERENCE
DES COMMUNES**

Contact : 04 75 60 77 80
www.scot-centreardeche.fr

Centre Ardèche
SCoT

Une Conférence pour tous les élus du
Territoire Centre Ardèche !

Realisation : SPMCO, 2019
Impression : Impression Bourville

Compte rendu de la conférence des communes Jeudi 27 septembre 2018

INTRODUCTION

Jacques Merchat, Président du Syndicat Mixte Centre Ardèche, en charge de l'élaboration du SCoT, introduit la séance.



Il rappelle que le SCoT est une démarche issue de la volonté politique des élus pour préparer collectivement l'avenir du territoire.

Depuis 2015, les élus se sont donnés comme objectif de disposer d'un projet commun de développement à travers cet outil stratégique de conception et de mise en œuvre d'une planification supra-communale. La notion d'équilibre territorial et de solidarité entre les communes est essentielle, le SCoT doit permettre à

chacun de trouver sa place en complémentarité.

Avec l'aide de l'exposition présentée ce jour, Jacques MERCHAT rappelle les 4 grandes ambitions définies avec les élus pour le projet de SCoT :

1. **Etre acteur du territoire, c'est choisir son développement...** mettre en œuvre un projet ambitieux en termes de développement économique, d'emploi, indispensable au projet d'avenir et à la volonté partagée de rétablir l'équilibre entre les territoires.
2. **Un territoire vivant, c'est un territoire habité dont il faut prendre soin...** être attentif aux « vivants », les habitants et l'environnement, en se donnant les moyens d'équilibrer les enjeux de développement et de préservation.
3. **Un territoire attractif, c'est valoriser et créer de la richesse localement...** permettre le projet de développement en renforçant le potentiel du territoire, une stratégie globale pour attirer de nouveaux habitants et de nouvelles activités.
4. **Un territoire ouvert, c'est participer et s'inscrire dans les dynamiques voisines...** affirmer la place stratégique du SCoT au centre de l'Ardèche et en complémentarité avec les territoires voisins dont le dynamisme participe à l'attractivité du territoire.

Jacques MERCHAT rappelle que ce travail est le fruit d'une concertation large avec les élus de tout le territoire : 5 ateliers thématiques, 3 ateliers territoriaux, 10 bureaux SCoT, 4 comités syndicaux, 1 COPIL SCoT Etat/Elus ; mais également avec les partenaires = 10 comités techniques, 4 réunions experts ...

Objet de la Conférence

La **Conférence des Communes** est ouverte à tous les élus du territoire (maires, adjoints et conseillers municipaux). Elle permet de bien prendre en compte et d'intégrer les visions locales et les souhaits de tous les élus.

Cette deuxième conférence des communes est un comité syndical élargi à tous les élus du territoire.

**Jacques MERCHAT rappelle le rôle de ce comité :
il porte et vote le SCoT pour l'ensemble des communes du territoire.**

Le SCoT Centre Ardèche finalise la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il s'agit pour cette conférence d'évoquer le projet politique mais surtout de proposer un retour d'expérience à l'aide d'un autre SCoT exécutoire, celui d'Apt Luberon. Cette conférence des communes propose également une table ronde portant sur un sujet au cœur de la préoccupation des élus du territoire : Quelle économie pour le développement et l'attractivité du Centre Ardèche ?

Cette conférence doit permettre aux élus du territoire :

- De s'approprier les grandes ambitions du projet par la présentation de l'exposition
- D'échanger globalement sur la démarche SCoT avec le témoignage d'un SCoT approuvé (Apt Luberon)
- De montrer comment le projet est un projet de développement au-delà d'être un simple document d'urbanisme : organisation d'une table ronde d'acteurs du territoire sur la question du développement économique et de l'attractivité du territoire.

Etat d'avancement

La première phase du SCoT, consistait à mener un diagnostic socio-économique et environnemental. Ce travail a mobilisé les élus et les partenaires sous forme de divers groupes de travail et ateliers. Les documents ont été présentés officiellement aux élus du territoire et aux PPA, mais également en Réunion publique. S'il reste des éléments à actualiser, le diagnostic a permis de soulever des enjeux propres au territoire sur lesquels les élus du Bureau ont pu échanger.

Durant l'année 2019, sur la base des enjeux partagés lors de la 1^{ère} Conférence des Communes (27 septembre 2018), le SCoT a mené un travail de définition d'orientations souhaitées par le territoire et permettant de répondre à ces enjeux : c'est l'élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**. Le Syndicat Mixte est aujourd'hui dans **la phase de finalisation de ce PADD**.

Cette Conférence des Communes vient aujourd'hui clôturer cette deuxième phase de travail.

La Conférence a permis d'échanger sur les écueils d'une telle démarche grâce au témoignage du SCoT Apt Luberon et a ouvert le débat sur la question du développement économique et de l'attractivité en proposant l'intervention de divers acteurs territoriaux qui, à leur échelle, œuvrent en ce sens.

Il reste aujourd'hui à réaliser le dernier document du SCoT, le **Document d'Orientations et d'Objectif (DOO)**, qui vient traduire réglementairement les orientations politiques en termes d'organisation de l'espace. Il est en quelque sorte la « boîte à outils » du SCoT puisqu'il permet d'apporter une réponse technique à des choix politiques.

Retour d'expérience SCoT Apt Luberon

- Mr Didier PERELLO, vice-président de la CC en charge du SCoT
- Mme Marion EYSSETTE, Cheffe de projet Aménagement

Les attentes des élus :

« Faire reconnaître l'existence du bassin de vie de proximité et garantir le maintien de l'ensemble de ses fonctions. Les élus aspirent à renforcer cet atout.

Ils souhaitent rompre avec l'image d'un territoire « carte postale », « mis sous cloche » dont les principales fonctions se réduiraient à l'accueil touristique, un terrain de loisir, un lieu de villégiature.



Ils désirent limiter le phénomène de résidentialisation de leur territoire situé aux portes de systèmes métropolitains et grandes agglomérations, pour ne surtout pas devenir un territoire dortoir ».

Éléments clés de la discussion :

Une démarche longue, entamée en 2002, avec un projet arrêté en 2019. Aujourd'hui, le territoire est face à l'importance de la mise en œuvre pour mettre en place le projet voulu par les élus.

Un approfondissement de la thématique eau, avec France Nature Environnement pour conditionner le développement à la disponibilité actuelle et future de la ressource, le territoire étant soumis à des périodes de sécheresses importantes.

Une difficulté majeure pour élaborer le projet : garder la motivation des élus. De part la durée d'élaboration assez longue et du nombre important de thématiques à aborder dans le détail, il y a un effet de lassitude. Toutefois, il y a un vrai regain d'intérêt lors de la rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs puisqu'il va s'imposer à l'ensemble des communes.

Un travail particulier a été fait avec le monde agricole. Tous les agriculteurs ont été rencontrés commune par commune. Les élus ont été surpris de voir que le monde agricole, loin de vouloir spéculer sur les terres pour assurer leur retraite, etc. était attaché à la protection dans le long terme des espaces agricoles. Il a été demandé d'augmenter les surfaces à sanctuariser.

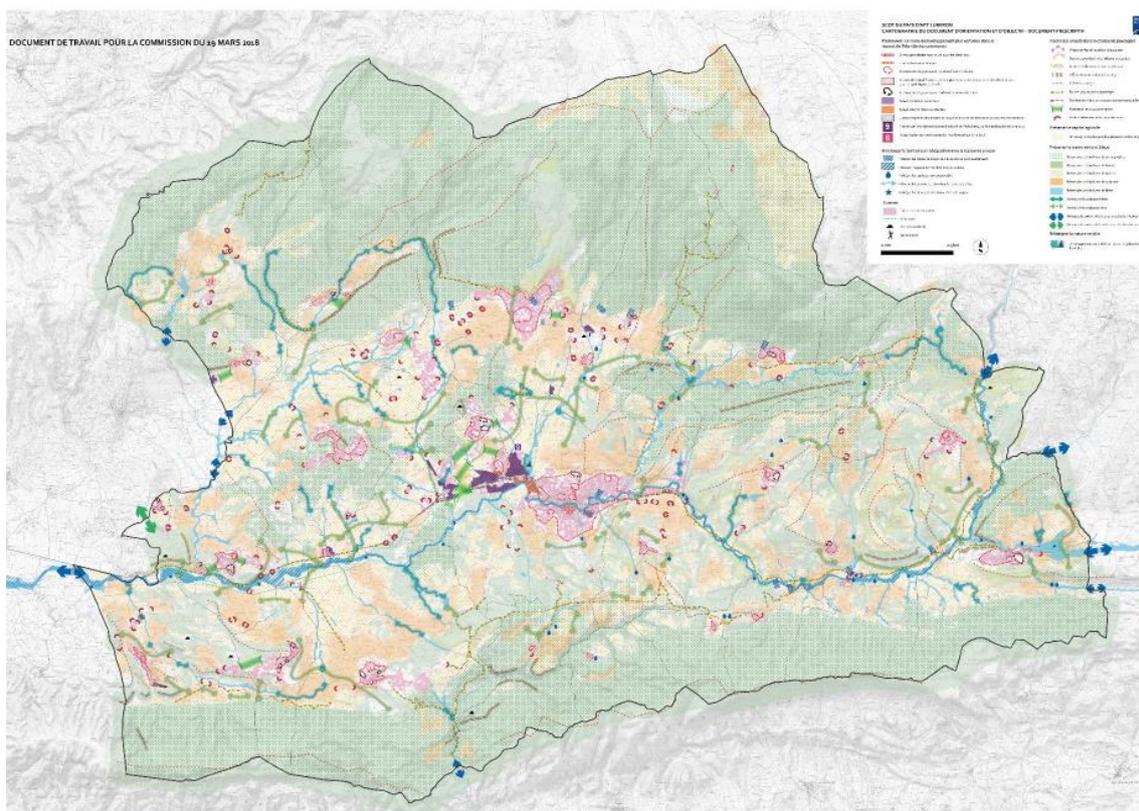
En termes de consommation foncière, le projet a inscrit une division par deux de la consommation à l'échéance 2030.

Pour ce faire, la croissance démographique a été rééquilibrée ; certains villages avaient inscrit dans leurs PLU une prévision de croissance de + 1,5%, tout a été réduit à une moyenne de 0.8% dans une logique de renforcement de la ville centre, Apt. L'ambition démographique de + 4000 habitants en 2030 est ainsi aujourd'hui répartie : 53 % des nouveaux habitants seront installés à Apt/Gargas, 30 % dans les pôles de proximité, 15% dans les bourgs et 2 % dans les villages.

De plus, Monsieur Perello insiste, quant au développement de la maison individuelle, qu'il y en a assez sur le territoire pour répondre aux besoins. Si une famille souhaite une maison individuelle elle devra s'orienter vers l'achat de l'existant. De plus, à des fins de densification, les parcelles à la vente ne feront plus 1000 m² comme auparavant mais plutôt dans les 500 m² environ.

Enfin, le SCoT abouti à la réalisation d'une carte prescriptive à l'échelle 1/30 000^e. Ainsi, il n'y a pas d'orientation à la parcelle ce n'est pas le rôle d'un SCoT. Les communes ont toute la liberté de prendre leur part de responsabilité dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme en compatibilité avec le SCoT.

Une cartographie prescriptive qui spatialise l'ensemble des orientations



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON
Chemin de la Boucheyronne - 84400 Apt - T. 04 90 04 49 70 - F. 04 90 04 49 71 - www.paysapt-luberon.fr

TABLE RONDE : quelle économie pour le développement et l'attractivité du Centre Ardèche ?

Animée par les vice-présidents du SCoT Mme Natahalie MALET-TORRES et Mr François VEYREINC

- « **Emerveillés par l'Ardèche** » : Participante **Anne-Marie ESCHARAVIL** présidente de l'association mais également Présidente de Precia Molen.

Une association qui a pour mission de promouvoir l'attractivité du département en mettant en place des actions de communication mais également en organisant un réseau d'acteurs divers (entrepreneurs, associations, collectivités...). Par ailleurs, PRECIA MOLEN est présent dans 42 pays. Le groupe dispose de six sites de production en France dont le siège social à Privas, mais également dans le monde (Pays-Bas, Inde, Angleterre, Maroc). Il emploie plus de 1 100 collaborateurs.

Un regard positif sur les ambitions du PADD, plus particulièrement la 4^e ambition « un territoire ouvert ». Il est important de prendre le meilleur de ce que peuvent offrir les villes ayant une influence sur le territoire et d'offrir le meilleur du territoire aux usagers. Il est fondamental de s'inscrire en complémentarité et non en concurrence avec les territoires voisins.

Un territoire attractif est un territoire organisé afin de pouvoir répondre aux demandes des porteurs de projets. C'est également un territoire culturel, sur lequel une offre importante doit être proposée aux usagers. Les personnes qui viennent s'installer ne viennent pas seulement parce qu'ils ont un emploi ; pour garder une population active et limiter le turn-over il faut un territoire qui propose un ensemble d'activités, notamment culturelles.



- **SDEA** : Participant **Dominique CHERVET** directeur du pôle développement territorial

Le SDEA est un syndicat mixte d'aménagement qui mutualise l'ingénierie et aide les collectivités adhérentes notamment dans la gestion de propriétés (par exemple la ZAE du Pouzin) mais également l'aide aux entreprises. Il y aujourd'hui un lien fort entre les préoccupations environnementales et économiques (participation aux actions du Contrat de Transition Ecologique CTE du département).



Il est fondamental pour gagner en attractivité d'envisager tout projet de développement en lien étroit avec l'impact environnemental.

L'installation d'une entreprise est principalement déterminée par la capacité du territoire à accueillir et à accompagner les porteurs de projets. Le rôle des élus est ici primordial en tant qu'interlocuteur principal des chefs d'entreprises. La question de la mobilité (tous modes) est un facteur essentiel d'attractivité à

développer pour le territoire. Par ailleurs, il reste peu de foncier disponible aujourd'hui sur les 3 EPCI (16ha immédiatement mobilisable), il serait donc important d'avoir une vision prospective pour organiser l'avenir.

- **CCI** : Participant **Guillaume Breton** responsable du pôle départemental information économique (études)



La CCI a pour mission d'accompagner, de représenter, d'informer les entreprises de l'Industrie, du Commerce, du Tourisme et des Services. La loi Pacte de 2019, qui vise à simplifier la vie des entreprises, a réformé également les actions des CCI. Cette réforme leur demande de se positionner différemment sur les territoires.

Le territoire du Centre Ardèche dispose d'un maillage important de commerces de proximité qui conditionne une partie de la vitalité du territoire. Ce commerce est fortement pourvoyeur d'emploi (23 % des emplois du territoire). L'installation de nouvelles enseignes doit être murement réfléchi et le territoire gagnerait en attractivité s'il développe une offre adaptée en centre bourg et s'il limitait le développement des zones périphériques fortement consommatrice d'espace et peu pourvoyeuses d'emplois. Un travail important sur les friches commerciales et à encourager.

- **DDT, services de l'Etat** : Participants : **Jérôme Bosc** (Chef de service Urbanisme Aménagement) et **Laurence Prost** (Cheffe de la Délégation Nord Tournon).

La DDT est chargée de mettre en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durables des territoires en aidant les porteurs de projet en amont pour faciliter l'intégration de ces politiques. A ce titre, elle veille au développement et à l'équilibre des territoires. Si la DDT n'a pas de compétences directes sur l'économie et l'emploi, elle est un partenaire incontournable pour les collectivités dans leur document d'urbanisme et pour le SCoT.



Être attractif c'est être vivant. Pour cela le territoire a besoin d'avoir des projets structurés et de s'organiser pour faire vivre le territoire ; c'est tout l'intérêt du SCoT. Il est important d'associer les services de l'Etat en amont des projets, dès les premières réflexions pour que celui-ci s'inscrive en tant que partenaire. L'objectif étant de faire émerger des projets pour rendre le territoire vivant. Cette structuration du territoire est d'autant plus fondamentale que la nouvelle politique imposée par le Président de la République est celui de tendre vers le « zéro artificialisation nette », d'où l'importance de réfléchir au réinvestissement de l'existant.

CONCLUSION

Jacques MERCHAT remercie les participants pour leur présentation. Il rappelle que le SCoT est un projet de territoire qui doit se construire non seulement avec les partenaires associés mais également avec les acteurs locaux qui peuvent apporter leur expérience et leur expertise pour permettre d'avancer collectivement sur le territoire. Le projet de PADD est ambitieux, sa mise en œuvre demande une large mobilisation.